



# FAILLITE

Dans le cadre d'une faillite, il est procédé à une liquidation et un partage collectif des actifs appartenant à une entreprise, qui n'est plus en mesure de payer ses dettes. Le failli perd la gestion de son patrimoine au bénéfice du curateur désigné par le tribunal de l'entreprise. Les créanciers ne peuvent plus agir individuellement pour obtenir le paiement de leurs créances. C'est le curateur qui, sous la surveillance du juge-commissaire et le contrôle du tribunal de l'entreprise, gère la masse faillie. Sa tâche consiste à réaliser la vente des actifs et à dresser l'inventaire du passif. Il répartit ensuite les fonds entre les créanciers, après déduction de frais, tels que les honoraires du curateur.

## GESTION

La gestion de votre dossier est 100% digitale, via notre application e-DEPO Faillites, au moyen d'une connexion sécurisée. Vous trouverez sur le site des manuels détaillés sur l'utilisation d'e-DEPO Faillites.

## FRAIS ET REVENUS

La Caisse des Dépôts et Consignations offre ce service gratuitement. Les fonds de cette catégorie génèrent des intérêts selon la législation applicable à la Caisse des Dépôts et Consignations. Les intérêts versés par la Caisse des Dépôts et Consignations ne sont pas soumis au précompte mobilier dans cette catégorie et peuvent être pris en compte dans la clé de répartition pour la clôture de faillite.

## REMBOURSEMENT

Les curateurs peuvent introduire leurs propres instructions de paiement dans le cadre d'une faillite dans e-DEPO Faillites via *MyMinfinPro*.

## BON À SAVOIR

Veillez-vous adresser à Regsol :

- Si vous n'avez pas accès à e-DEPO Faillites. L'encodage incorrect de votre numéro de registre national auprès de Regsol est en effet la seule explication possible à votre impossibilité d'accès car l'application e-DEPO Faillites se contente de reprendre les données qui sont introduites dans Regsol.
- Si vous ne voyez pas l'un des dossiers de faillite dont vous avez la gestion. En effet, l'application e-DEPO Faillites peut uniquement afficher des dossiers ouverts dans Regsol.

## NOUS SOMMES À VOTRE SERVICE!

par mail: [info.cdcck@minfin.fed.be](mailto:info.cdcck@minfin.fed.be)  
téléphone: 0257 257 57 avec code 16501  
ou consultez notre FAQ



E-DEPO



INTÉRÊTS



GESTION DES RÔLES

